
L'accueil des gens du voyage



La création d'aires d'accueil est devenue obligatoire pour toutes les communes de plus de 5000 habitants avec la loi Besson de 1990, renforcée par celle du 1er juillet 2000.

La Métropole apporte aux communes une aide conséquente en assurant la construction d'aires d'accueil et leur gestion.

Accompagnement social, sanitaire, éducatif... la Métropole inscrit son action dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage signé en 2003 par les préfets de la région Haute-Normandie et le président du Conseil Général de Seine-Maritime.

L'aménagement et les modalités de gardiennage des aires d'accueil de la Métropole sont conformes aux dispositions du décret n°2001-569 du 29 juin 2001 relatif aux normes techniques applicables aux aires d'accueil des gens du voyage.

Aire d'accueil de ROUEN/PETIT-QUEVILLY, située rue Turkié de Longchamp - 76000 ROUEN

- Cette aire a une capacité d'accueil de 25 emplacements.
- La Métropole a la compétence, par délégation des communes, de la gestion des aires

d'accueil des gens du voyage.

- Douches collectives et 1 toilette par emplacement.
 - Règlement des emplacements, des fluides (électricité et eau) par pré-paiement.
-

**Aire d'accueil de GRAND-QUEVILLY/PETIT-COURONNE,
située avenue du Général LECLERC - 76120 GRAND-QUEVILLY**

- Cette aire a une capacité d'accueil de 25 emplacements.
 - La Métropole a la compétence, par délégation des communes, de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
 - Douches collectives et 1 toilette par emplacement.
 - Règlement des emplacements, des fluides (électricité et eau) par pré-paiement.
-

**Aire d'accueil de SOTTEVILLE-LES-ROUEN,
située 4 chemin du halage - 76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN**

- Cette aire a une capacité d'accueil de 20 emplacements.
 - La Métropole a la compétence, par délégation des communes, de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
 - Douches collectives et 1 toilette par emplacement.
 - Règlement des emplacements, des fluides (électricité et eau) par pré-paiement.
-

**Aire d'accueil d'ELBEUF,
située 6 rue Pierre et Marie CURIE- 76500 ELBEUF**

- Cette aire a une capacité d'accueil de 4 emplacements.
 - La Métropole a la compétence, par délégation des communes, de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
 - Douches collectives et 1 toilette par emplacement.
 - Règlement des emplacements, des fluides (électricité et eau) par pré-paiement.
-

Tarifs des aires collectives : 1 jour emplacement 2€50, 3.10€ par m3 d'eau et 0.15 € par kwh.

**AIRE DE NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE,
située rue de l'ABBAYE - 76960 NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE**

- Cette aire a une capacité d'accueil de 5 emplacements.
 - La Métropole a la compétence, par délégation des communes, de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
 - Emplacement individualisé : 1 espace cuisine ouvert, 1 douche et 1 toilette.
-

**AIRE DE GRAND-COURONNE,
située allée de la côte MUTEL - 76530 GRAND-COURONNE**

- Cette aire a une capacité d'accueil de 5 emplacements.
 - La Métropole a la compétence, par délégation des communes, de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
 - Emplacement individualisé : 1 espace cuisine ouvert, 1 douche et 1 toilette.
-

**AIRE DU TRAIT,
située Clos Saint Juin, chemin des MARAIS - 76580 LE TRAIT**

- Cette aire a une capacité d'accueil de 6 emplacements.
- La Métropole a la compétence, par délégation des communes, de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- Emplacement individualisé : 1 espace cuisine ouvert, 1 douche et 1 toilette.

Tarifs des aires individualisées : 1 jour emplacement 3€50, 3.10€ par m3 d'eau et 0.15€ par kwh.

**AIRE de DARNETAL,
située rue de l'Avalasse, 76160 DARNETAL**

- Cette aire a une capacité d'accueil de 5 emplacements.
- La Métropole a la compétence, par délégation des communes, de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- Emplacement individualisé : 1 espace cuisine fermé, 1 douche et 1 toilette.

Tarifs des aires individualisées : 1 jour emplacement 4€50, 3.10€ par m3 d'eau et 0.15€ par kwh.

**AIRE de OISSEL,
située chemin du Centre Technique Municipal, 76350 OISSEL**

- Cette aire a une capacité d'accueil de 12 emplacements.
- La Métropole a la compétence, par délégation des communes, de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- Emplacement individualisé : 1 espace cuisine fermé, 1 douche et 1 toilette.

Tarifs des aires individualisées : 1 jour emplacement 4€50, 3.10€ par m3 d'eau et 0.15€ par kwh.

**AIRE de BOIS-GUILLAUME/BIHOREL,
située route de Neufchâtel, 76232 BOIS-GUILLAUME/BIHOREL**

- Cette aire a une capacité d'accueil de 8 emplacements.
- La Métropole a la compétence, par délégation des communes, de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- Emplacement individualisé : 1 espace cuisine ouvert, 1 douche et 1 toilette.

Tarifs des aires individualisées : 1 jour emplacement 3€50, 3.10€ par m3 d'eau et 0.15€ par kwh.